

Termes de référence

Notice de sélection pour le Recrutement d'un Consultant Individuel

IC/96/CPS/2021

Date: 18 Octobre 2021



Pays :	République Centrafricaine
Intitulé :	Recrutement de deux (02) Consultants(es) : Un(e) International(e) Un(e) national(e) pour l'évaluation à mi parcours du projet CPS
Durée de la mission :	30 jours calendaires

Lieu de la mission : Bangui

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue** au plus tard le 01 Novembre 2021. N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour toute information complémentaire.

1. CONTEXTE ET SITUATION

Depuis décembre 2013, la République centrafricaine a été marquée par un violent conflit. Des milliers de civils ont été tués par les parties au conflit et plus de 800.000 personnes ont été déplacées de leurs foyers. Malgré la mise en place de la transition et la tenue des 2 tours des élections présidentielles, une grande partie du territoire habitée était restée sous le contrôle des groupes armés. La crise en République centrafricaine (RCA) et les dynamiques du conflit sont caractérisés par un développement humain extrêmement faible, de profondes inégalités, la mainmise des élites sur les ressources du pays, la violence comme principal moyen d'accéder à des positions politiques et des ressources économiques ainsi que l'impunité pour les graves violations de droits de l'homme.

En 2014, les autorités nationales ont décidé de créer une nouvelle juridiction dans l'ordre judiciaire national : la Cour Pénale Spéciale (CPS). Elle est destinée à enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La loi portant création de la CPS, dont l'existence est prévue pour une durée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement, a été votée par le parlement et promulguée en juin 2015.

L'originalité de la CPS est qu'elle présente une composition mixte, avec la présence aussi bien de magistrats nationaux qu'internationaux en son sein. Rendre les auteurs de graves violations responsables de leurs actes sera une première dans le pays et apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité.

A cet effet et aux fins d'appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de la CPS, le Gouvernement centrafricain et les Nations Unies ont articulé leur appui autour de la formulation et signature - le 26 août 2016 - d'un projet conjoint d'appui à la Cour Pénale Spéciale pour la première phase (Projet I), pour une durée initiale de 3 ans et qui allait prendre fin le 31 décembre 2019.

Ces années de mise en œuvre du projet dans sa première phase ont permis d'atteindre notamment les résultats suivants : (1) la quasi-totalité du personnel clé utile pour les enquêtes et l'instruction a été recruté, déployé et formé, (2) les textes législatifs et réglementaires essentiels pour le fonctionnement de la Cour, y compris le Règlement de Procédure et de Preuve, le Décret portant organisation et fonctionnement de l'Unité Spéciale de Police Judiciaire, l'Arrêté portant organisation et fonctionnement de l'organe paritaire ont été adoptés, (3) les stratégies devant faciliter et guider le travail de la Cour pour la phase d'enquête et d'instruction ont été produites et, (4) les infrastructures de la CPS ont été réhabilitées et équipées à 95%, permettant ainsi à la Cour de fonctionner, avec notamment le démarrage de ses activités judiciaires le 22 octobre 2018, date de la tenue de la session inaugurale de la CPS. Quant au Greffe de la CPS, il était encore à une phase très embryonnaire de mise en place et d'opérationnalisation. Les organes de jugement n'avaient pas encore tous été opérationnalisés.

Considérant les résultats et acquis de la mise en œuvre de la première phase du projet, un nouveau document du projet a été signé entre le Gouvernement centrafricain et les Nations Unies pour la période de 2020 à 2023.

Le PNUD travaille avec la MINUSCA et autres entités des Nations Unies pour fournir une assistance en matière d'Etat de Droit en RCA afin de surmonter ces défis, contribuer à la consolidation de la paix, appuyer la lutte contre l'impunité et la restauration de l'autorité de l'Etat en mettant en œuvre les réformes des secteurs de la justice et de la sécurité, en vue d'accroître la confiance des populations.

L'objectif général de l'actuel projet reste celui de contribuer à la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice, à la restauration de l'Etat de droit, à la cohésion sociale, ainsi qu'au processus de réconciliation nationale en vue de la reconstruction d'une paix durable en RCA.

Les objectifs spécifiques se focalisent sur l'intensification de l'appui aux enquêtes et poursuites tout en renforçant la gouvernance de la Cour, sur la fourniture effective des services de la CPS - pour faciliter l'accès à la justice des populations - qui passe par l'opérationnalisation du Greffe et, enfin, sur la conduite de procès respectant notamment les principes d'égalité des armes et de protection des personnes collaborant avec la Cour.

Les résultats attendus dans le cadre de cette deuxième phase de la mise en œuvre du projet sont :

1. Les crimes graves sont enquêtés, instruits et jugés conformément au cadre légal centrafricain et aux standards internationaux ;
2. Les populations ont accès à la justice et bénéficient des services de la CPS ;
3. La Gouvernance de la Cour est renforcée et effective ;
4. L'appui à la CPS est efficacement coordonné et assuré.

La mise en œuvre du projet a démarré en janvier 2020 et s'achèvera au 31 décembre 2023. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariat, il est prévu une évaluation à mi-parcours au premier trimestre de l'année 2021 à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est à ce titre que le PNUD recrute un consultant international et un consultant national qui travailleront sous l'orientation de la Représentante Résidente du PNUD en RCA, représenté par le responsable de l'Unité Suivi et Evaluation du programme pour conduire ladite évaluation pour une durée de 30 (trente) jours calendaires.

INFORMATION SUR LE PROJET
Intitulé du Projet : Projet conjoint d'appui au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale de la République Centrafricaine
Numéro du projet (ATLAS) : # 00125264

Portefeuille : ETAT DE DROIT		
Contribution du projet aux Produits du CPD : Produit 1.1 : La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour pénale spéciale.		
Pays : République centrafricaine		
Région : BANGUI		
Date signature document du projet : 4 février 2020		
Période de mise en œuvre	Début : 1er janvier 2020	Fin : 31 Décembre 2023
Budget du Projet 2021 : 9.311.811 \$ US		
Bailleurs :		
- Fonds Programmatiques MINUSCA : 5.782.533,59 \$ US		
- PNUD : 803.236,24 \$ US		
- MPTF (Pays-Bas) : 21.600 \$ US		
- UNION EUROPEENNE : 2.704.441,97 \$ US		
Partenaires de mise en œuvre : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de L'Administration du territoire, Ministère de la Justice et des droits humains, MINUSCA, Union Européenne, Pays-Bas, USA/DRL.		

2. OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

La politique de l'organisation (PNUD) rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat et de projet dont le budget est de plus de 5 Millions de dollars (US). Le document du projet signé entre le PNUD et le gouvernement centrafricain pour la deuxième phase de mise en œuvre prévoit une évaluation à mi-parcours en 2021. Le plan de suivi et évaluation du projet définit également une évaluation à mi-parcours cette année 2021.

L'objectif principal de l'évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau PNUD.

Elle permettra aux bailleurs (MINUSCA, PNUD, Union Européenne, Pays Bas, Etats-Unis,) et aux partenaires de mise en œuvre (Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire, Ministère de la Justice et des droits humains, la Cour pénale Spéciale) et la société civile de disposer d'informations sur la pertinence du projet, son efficacité, son efficience et sa durabilité. Il est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques ainsi que l'édition des recommandations découlant de sa mise en œuvre qui soient à la fois stratégiques, faisables et susceptible d'être suivies.

L'évaluation permettra spécifiquement de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du projet ;
- Déterminer dans quelle mesure la théorie du changement du projet reste valide ;
- Apprécier les contributions du projet aux aspects transversaux pertinents tels que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les respects des droits humains ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;

- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet et pour d'autres interventions similaires dans le futur.

Elle couvrira la période allant du 1er janvier 2020 (date de signature du document de projet) jusqu'au 30 Juin 2021.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du projet (PNUD, MINUSCA, Ministère de la Justice, USA, Pays-Bas et Union Européenne) à des fins de prise de décisions en ce qui concerne la suite de mise en œuvre du projet.

Même si le projet a réalisé certaines activités de sensibilisation dans les régions, l'évaluation se limitera à la zone de Bangui.

Il reviendra à l'équipe d'évaluation de faire une analyse de la mise en œuvre du projet afin de la placer dans le contexte global des initiatives de développement en RCA aussi bien sur le plan national (Contribution au RCPCA et à l'UNDAF).

Les résultats de cette évaluation seront adressés au PNUD qui les partagera avec les bailleurs, les Partenaires de mise en œuvre ainsi que les autorités nationales.

Un mécanisme de suivi des recommandations issues de cette évaluation sera mis en place par le PNUD.

3. CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS INDICATIVES CLES

L'évaluation devra répondre aux questions fondamentales réparties en critères habituels d'évaluation des projets suivantes : La pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

A. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet était-il conforme aux priorités nationales de développement, aux produits et aux résultats du programme de pays, sur le plan stratégique du PNUD et aux ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement pour le résultat pertinent du programme de pays ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été pris en compte dans la conception ?
- Dans quelle mesure les perspectives des hommes et des femmes qui pourraient influencer sur les résultats, et de ceux qui pourraient contribuer par des informations ou d'autres ressources à l'obtention des résultats énoncés, ont-elles été prises en compte lors des processus de conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc. dans le pays ?

B. Efficacité :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et aux produits du programme de pays, aux ODD, sur le plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales de développement ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils été atteints, en tenant compte des hommes, des femmes et des groupes vulnérables ?

- Quels sont les facteurs qui ont contribué à la réalisation, ou non, des produits et des résultats escomptés du programme de pays ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il obtenu les meilleurs résultats ?
- Pourquoi et quels ont été les facteurs de soutien ? Comment le projet peut-il s'appuyer sur ces réalisations ou les développer ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il le moins de réalisations ? Quels ont été les facteurs contraignants et pourquoi ? Comment peuvent-ils ou pourraient-ils être surmontés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient été plus efficaces pour atteindre les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les résultats du projet sont-ils clairs, pratiques et réalisables dans son cadre ? S'adressent-ils clairement aux femmes, aux hommes et aux groupes vulnérables ?
- Dans quelle mesure les différentes parties prenantes ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet sont-elles participatives, et cette participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux besoins des mandants nationaux (hommes, femmes, autres groupes) et à l'évolution des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits humains ?

C. Efficience :

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet telle que décrite dans le document de projet a-t-elle été efficace pour générer les résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées pour lutter contre les inégalités en général, et les questions de genre en particulier ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre et l'exécution du projet du PNUD ont-elles été efficaces et rentables ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et humaines ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel masculin et féminin, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées de manière stratégique pour atteindre les résultats ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ? Les activités soutenant la stratégie ont-elles été rentables ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été fournis en temps voulu ?

- Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation utilisés par le PNUD assurent-ils une gestion efficace et efficiente des projets ?

D. Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet affectant les femmes, les hommes et les groupes vulnérables ?
- Dans quelle mesure les hommes, les femmes et les personnes vulnérables ciblés bénéficieront-ils des interventions du projet à long terme ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour pérenniser les avantages obtenus par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité des réalisations du projet et les contributions du projet aux réalisations et résultats du programme de pays ?
- Les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein desquels le projet opère présentent-ils des risques susceptibles de compromettre la durabilité des avantages du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace environnementale pour la durabilité des réalisations du projet, pouvant affecter négativement les bénéficiaires du projet (hommes et femmes) ? Quelle est la probabilité que le niveau d'appropriation par les parties prenantes soit suffisant pour permettre la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, des procédures et des politiques permettant aux principales parties prenantes de poursuivre les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes (hommes, femmes, groupes vulnérables) soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe du projet de façon continue et partagées avec les parties appropriées qui pourraient apprendre du projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées qui incluent une dimension de genre ?
- Que pourrait-on faire pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité afin de soutenir les bénéficiaires féminins et masculins du projet ainsi que les groupes marginalisés ?

D'autres critères sur les thématiques transversales seront pris en compte dans cette évaluation :

Droits de l'homme

Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes et les autres groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

Égalité des sexes

- Tous les critères d'évaluation et les questions d'évaluation appliqués doivent être vérifiés pour voir si d'autres dimensions de genre y sont attachées, en plus des questions d'égalité des sexes énoncées.
- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?

- Le marqueur de genre attribué à ce projet est-il représentatif de la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?
- Des effets non intentionnels sont-ils apparus pour les femmes, les hommes ou les groupes vulnérables ?

Personnes vivant avec Handicap

- Les personnes handicapées ont-elles été consultées et impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre du programme ?
- Quelle proportion des bénéficiaires d'un programme étaient des personnes handicapées ?
- Quels obstacles les personnes handicapées ont-elles rencontrés ?
- Une approche double a-t-elle été adoptée ?

4. METHODOLOGIE

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée, reste flexible et donc susceptible d'amendements.

La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre les équipes des parties prenantes concernées. Elle devra tenir compte des indications contenues dans les documents de référence des agences partenaires de mise en œuvre en matière d'évaluation et permettre de traiter des questions spécifiques au genre.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- Une analyse documentaire : elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (PNUAD, documents de programme de pays, plan stratégique PNUD, document de projet, plan de travail annuel, plan d'acquisition des biens & services, textes législatifs et réglementaires de la Cour Pénale spéciale, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports périodiques de progrès, comptes rendus des Comité techniques et comité du pilotage, etc.).
- Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes de l'unité de gestion projet conjoint d'appui à la CPS, le Gouvernement (ministères partenaires), les bailleurs de fonds, les ONG partenaires, et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus de mise en œuvre du Projet.
- Des visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage de l'évaluation sera organisée avec les membres du groupe de pilotage afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation à mi-parcours.

5. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivants :

Rapport de démarrage (3-5 pages) : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les partenaires de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, il doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).

Réunions de débriefing : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.

Rapport provisoire de l'évaluation (15 à 20 pages) : Ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d'évaluation des agences.

Piste d'audit du rapport d'évaluation : Les modifications apportées par l'équipe, les évaluateurs en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.

Rapport final d'évaluation : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet (20 à 30 pages sans annexe).

Mémoire d'évaluation et autres produits de connaissance ou participation à des événements de partage des connaissances, si cela est pertinent pour maximiser l'utilisation.

6. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

La Mission sera conduite par une équipe composée de deux (02) consultant(e)s dont un consultant international et un consultant national n'ayant jamais travaillé avec le projet conjoint d'appui à la CPS.

Le (la) consultant (e) international (e) Team Leader, doit avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de projets et programme, l'analyse et l'évaluation des aspects juridiques et financiers d'une cour internationale et/ou hybride ainsi que dans la rédaction des rapports d'évaluation. Il aura la charge d'organiser et de superviser le travail de l'équipe d'évaluation. Il aura la responsabilité de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir le PNUD informé de l'évolution de la mission.

Plus spécifiquement, le (la) consultant (e) international (e) chef de la mission aura le profil suivant :

- **Education** :
 - Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences sociales ou toute autre discipline pertinente ;
- **Expérience** :
 - Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine des droits humains avec une connaissance approfondie des crimes visés par la CPS ;
 - Expérience dans l'élaboration, la gestion et/ou l'évaluation de projet similaires dans les pays en développement ;
 - Avoir un minimum de 2 missions d'évaluation similaires conduites au niveau international ;

- Démontrer une connaissance des principes et standards internationaux en matière de justice internationale ;
- Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies en particulier;
- La connaissance du contexte juridique centrafricain sera considérée comme un avantage.
- **Langues requises :**
- Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise.

Le consultant national : en tant que membre de l'équipe d'évaluation, doit avoir une forte expérience en évaluation. Il doit avoir le profil suivant :

- **Education :**
- Master en droit, en administration ou toute discipline des sciences Sociales.
- **Expérience :**
- Au moins 5 ans d'expérience dans des domaines de la justice, de préférence reliés aux droits de l'homme ;
- Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et Programmes ;
- Avoir un minimum de 2 missions d'évaluation similaires conduites au niveau national et/ou international ;
- Démontrer une connaissance approfondie de l'évolution du processus judiciaire en République centrafricaine.
- **Langues requises :**
- Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise;
- Communication orale et écrite en langues locales serait considérée comme un atout.

7. DEONTOLOGIE DE L'EVALUATION

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>.

Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures garantissant la conformité avec les codes juridiques qui régissent la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

8. MODALITES D'EXECUTION

Le responsable de cette évaluation est la Représentante Résidente du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance du/de la consultant(e).

Un groupe de référence composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus de cette évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter le/la consultant(e) avec la partie nationale ; le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le/la consultant(e) et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) **Représentante Résidente du PNUD :**

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

b) **Chargé de programme PNUD :**

- Met en place le groupe de référence de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance de l'évaluation.

c) **Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E) PNUD :**

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence au/à la consultant(e) ;
- Examine et valide les différents livrables de l'évaluation, en concertation avec les autres parties prenantes.

d) **Groupe de référence de l'évaluation :**

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus de l'évaluation ;
- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

e) **Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et la partie nationale) :**

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires au/à la consultant(e) ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ;
- Participent au Groupe de référence de l'évaluation.

f) **Equipe du projet :**

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation ;

- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation.

a) **Rôles des autres parties prenantes :**

N°	Parties prenantes	Rôles clef attendus
01	Cour Pénale Spéciale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation ; ▪ Utiliser les données de l'évaluation.
02	MINUSCA, Union Européenne, Ambassade USA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation. ▪ Utiliser les données de l'évaluation
03	Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l'évaluation. ▪ Soutenir tout le processus de l'évaluation à et à tous les niveaux.
04	Société civile (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités, ▪ Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures.

9. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

La consultation se déroulera sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

ACTIVITE	NOMBRE DE JOURS ESTIMÉ	LIEU	ENTITÉ RESPONSABLE
Publication des postes et soumission des offres	30 Jours	https://jobs.partneragencies.net/e-recruitjobs.htm et autres sites web	PNUD
Revue technique, revue financière, Sélection, finalisation du contrat	15 Jours	Bureau PNUD	PNUD
Rencontre avec le personnel du PNUD et du Projet CPS pour un Briefing (clarification des attentes)	1	Bureau PNUD RCA ou mail, Skype	Groupe de référence
Partage des documents, Revue des documents clés, Préparation du plan d'évaluation, la liste des personnes à interviewer et Présentation de la méthodologie	2 Jours	Home- based	Equipe de l'Evaluation
Soumission de Rapport de démarrage (15 pages maximum)	3 Jours	Courriel	Equipe de l'Evaluation
Commentaire et approbation de la note méthodologique	2 Jours	PNUD	Point Focal Equipe en charge de L'Evaluation PNUD
Consultation et visite sur terrain	5 jours	Bangui RCA	Equipe de l'Evaluation
Debriefing avec PNUD et partie prenantes	1 jour	Bangui RCA	Equipe de l'Evaluation
Soumission Draft Rapport Evaluation	7 Jours		Equipe de l'Evaluation
Commentaires partie prenantes et consolidation au draft Rapport	5 Jours	Email & Skype	Partie Prenante, Equipe en chargé de l'Evaluation PNUD

Debriefing avec PNUD	1 jour	Skype	Parties Prenantes, Equipe en chargé de l'Evaluation PNUD & consultant Evalueur
Soumission du Rapport final avec Annexes	2 Jours	Home- based	Equipe de l'Evaluation
Proposition du plan d'action pour la mise en œuvre de Recommandations		Bureau PNUD	Partie Prenante, Equipe en chargé de l'Evaluation PNUD

10. PROCESSUS DE SOUMISSION DE L'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission.

Cette dernière permettra au panel d'évaluer le consultant sur la base de la grille d'évaluation contenue dans la section 6. **A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de référence.**

Offre financière :

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaire.

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes des Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Offre technique :

(i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

(ii) **Formulaire P11 + CV - expériences similaires et trois références** - contact mail et téléphone –

(iii) Lettre de motivation

(ii) Offre financière *

2. Offre financière détaillée et complète pour **30 jours calendaires** détaillés comme suit :

Honoraires journalier requis pour 30 jours calendaires)

Détails des autres frais (Perdiems pour 30 jours calendaires, frais visa si applicable, communication etc.)

* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant :

a) Conforme, et

b) Ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière.

"Conforme" peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

* Poids des critères techniques : 70%

* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière le moins disant (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée: Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

Les consultant(e)s seront invité(e)s à soumettre leurs offres techniques et financières.

L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

- La compréhension des TDR
- La méthodologie et le plan de travail
- La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

Critères (pour les deux consultants)	Scores Maximum (points)
1. La compréhension des TDR	10
2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence	
<i>Approche méthodologique</i>	40
Compréhension de la mission (sur 5 points)	
Clarté (sur 5 points)	
Cohérence de l'approche (sur 30 points)	
Plan de travail conforme à la méthodologie	10
Exhaustivité (sur 5 points)	
Clarté (sur 3 points)	
Cohérence (sur 2 points)	
3. Qualifications et compétences	
<i>Qualifications et expériences générales</i> <i>Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente ou une Maitrise dans le même domaine avec une expérience pertinente ;</i>	
- <i>Maitrise.....7points</i>	<i>.....10</i>
- <i>Masters.....8 points ;</i>	

- Doctorat.....10 points	
<ul style="list-style-type: none"> • Expériences pertinentes pour la mission • 1 mission similaire.....10 points • De 2 à 3 missions similaires.....25 points • Plus de 3 missions similaires.....30 points 	30
Total des points pour l'offre technique	100
N.B. Le score minimum exigé pour se qualifier est 70 % offre technique et 30 % score financier.	

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé)	%	Validation
1 ^{ère} Tranche : Remise du rapport provisoire	15 jours	50%	Spécialiste Suivi et Evaluation Bureau-Pays
2 ^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	30 jours	50%	Le groupe de référence
TOTAL		100%	

11. ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

- Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention. Fournit de plus amples informations sur l'intervention à évaluer. (Voir le document du projet ; lien : <https://intranet.undp.org/sites/CAF/project/00125264/SitePages/projecthome.a.spx>)
- Principales parties prenantes et partenaires. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées.
- Documents à consulter. Une liste des documents et sites Internet importants et que doivent lire les évaluateurs au démarrage de l'évaluation et avant de finaliser la structure de l'évaluation et le rapport de démarrage. Lien: <https://intranet.undp.org/sites/CAF/project/00125264/SitePages/projecthome.a.spx>

Exemple de sources de données et de documents à consulter :

Document de projet (accord de contribution) :

- Théorie du changement et cadre des résultats ;
- Rapports d'assurance qualité du programme et du projet ;
- Plans de travail annuels ;
- Conception des activités ;
- Rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les points saillants des réunions du comité de pilotage du projet ;
- Rapports de suivi ;
- Entretiens et réunions avec les principales parties prenantes (hommes et femmes) telles que les principaux homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) et les partenaires de mise en œuvre
- Entretiens semi-structurés, basés sur des questions conçues pour les différentes parties prenantes en fonction des questions d'évaluation portant sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité.
- Des discussions avec des informateurs clés et des groupes de discussion avec des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes.
- Matrice d'évaluation (livrable à inclure dans le rapport de démarrage). Voir pour plus

de détails dans le document lien :

http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/PDF/UNDP_Evaluation_Guidelines.pdf

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/méthodes de Collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

- **Programme des activités, étapes et livrables** : sur la base du calendrier indiqué dans les TdRs, les évaluateurs présentent le programme détaillé.
- **Format requis pour le rapport d'évaluation** : le rapport final doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d'évaluation (cf. annexe 7 du guide d'évaluation du PNUD).

- **Code de conduite** : les unités de programme du PNUD doivent demander à chaque membre de l'équipe d'évaluation de lire avec attention et de confirmer par leur signature leur adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d'évaluation.

Annexe 2 : Processus de résolution des litiges de l'évaluation du PNUD

Règlement des litiges

Si le consultant ou un membre de l'équipe d'évaluation se sente indûment poussé à modifier les résultats ou les conclusions d'une évaluation pour laquelle il a été engagé, il peut librement faire part de ses préoccupations à la direction du PNUD.

Veillez envoyer les préoccupations au directeur adjoint de la région, qui veillera à y répondre en temps utile. Veillez également inclure le Bureau indépendant d'évaluation dans votre correspondance. (Evaluation.office@undp.org)

Voir pour plus de détails dans le document PNUD ÉVALUATION LIGNES DIRECTRICES page 55 à obtenir sur le lien :

http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/PDF/UNDP_Evaluation_Guidelines.pdf